



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction du pilotage interministériel**

**Pôle Environnement et Guichet Unique ICPE**

**AVIS D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE  
À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET  
D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTES,**

**MAIRIE DE NEVERS**

**COMMUNE DE NEVERS**

**Projet de requalification complète d'un îlot constitué  
de plusieurs immeubles en centre-ville, rue du Fer et rue de Nièvre.**

À la demande de la Mairie de Nevers, il sera procédé à une enquête publique conjointe préalable à :

- la déclaration d'utilité publique relative du projet de requalification complète d'un îlot constitué de plusieurs immeubles en centre-ville situé sur le territoire de la commune de Nevers,
- la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet.

Cette enquête conjointe se déroulera sur le territoire de la commune de Nevers pendant 20 jours consécutifs, du jeudi 6 juillet 2023 à 8h30 au mardi 25 juillet 2023 à 17h30 inclus, dans les formes indiquées par le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le dossier d'enquête sera déposé dans la mairie de Nevers et pourra être consulté aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux. Le dossier d'enquête et l'avis d'ouverture de l'enquête seront également consultables sur le site internet de la préfecture de la Nièvre : [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr) (rubrique « enquêtes publiques État »).

Les observations et propositions du public pourront être :

- soit consignées sur les registres d'enquête déposés dans la mairie de Nevers ;
- soit adressées par voie électronique, à l'adresse suivante : [pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr](mailto:pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr) ;
- soit transmises par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, à la Mairie de Nevers, à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de ville, 58 000 Nevers.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient lui faire part de leurs observations dans la mairie de Nevers les :

- jeudi 6 juillet 2023 de 08h30 à 12h00,
- mercredi 12 juillet 2023 de 08h30 à 12h00,
- mardi 18 juillet 2023 de 13h30 à 17h30,
- mardi 25 juillet 2023 de 13h30 à 17h30

À l'issue des enquêtes, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront consultables soit à la Préfecture de la Nièvre – Pôle environnement et guichet unique ICPE, soit sur le site internet de la Préfecture de la Nièvre : [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr) (rubrique « enquêtes publiques État ») pendant un délai d'un an à toute personne qui en fera la demande.